Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240404-2024_045-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 04 AVRIL 2024

Délibération n° 2024/045

OBJET :

Maison des Métier du Cuir
Renouvellement d'adhésion au dispositif VITIPASSPORT 2024

Date de convocation : **22 mars 2024**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **26**	Votants : **32**	Date d'affichage ou notification : **18 avril 2024**

L'an **2024, le 04 avril** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 6
Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir OISEAU Christelle) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme FITA Claire (pouvoir BLESS Mathieu) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - M. BACOU Julien (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia) - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BUNEL Sylvie).

Absents sans pouvoir : 1
Mme KAOUANE Louisa.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION

M. DURAND Eric a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240404-2024_045-DE

Le VitiPassport est un dispositif mis en place par l'Office de Tourisme du SMIX « Gaillac, Cordes sur Ciel et Cités Médiévales ». Il se présente sous forme d'un passeport destiné à une clientèle touristique.

Le VitiPassport est distribué par le biais des hébergeurs aux visiteurs qui passent au moins 1 nuit dans le territoire du SMIX « Gaillac, Cordes sur Ciel et Cités Médiévales ».

Le VitiPassport permet un accueil privilégié des touristes. Il propose des tarifs préférentiels chez les prestataires touristiques partenaires, situés dans le territoire du SMIX « Gaillac, Cordes sur Ciel et Cités Médiévales » ainsi que d'autres sites du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

Le VitiPassport offre également des réductions pour toutes les visites guidées programmées par l'Office de Tourisme dans les villes et villages tarnais. Pour exemple, les villes comme Castelnau de Montmirail, Cordes, Gaillac, Lisle-sur-Tarn, Puycelsi sont adhérentes à ce dispositif.

Considérant qu'être prestataire partenaire du dispositif VitiPassport est un moyen supplémentaire de faire connaître la Ville de Graulhet et permet, dans le cadre du développement touristique, de faire découvrir la Maison des Métiers du Cuir.

Considérant que l'adhésion au VitiPassport permet à son détenteur de bénéficier des tarifs préférentiels qui seront détaillés dans une décision qui fera suite à cette délibération.

Considérant que l'inscription à ce dispositif nécessite la signature d'une charte d'engagement de partenariat avec le SMIX « Gaillac, Cordes sur Ciel et Cités Médiévales ».

Considérant qu'à compter du 21 mars 2024, l'appellation VitiPassport devient « Bons Plans ».

DÉCIDE

- D'AUTORISER la Mairie à signer la convention de partenariat avec le SMIX « Gaillac, Cordes sur Ciel et Cités Médiévales ».

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance **: Eric DURAND**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »